

Décision

Générale

colonial

Décision n° n° 949 autorisant le Directeur du Port à retirer de la Caisse des Dépôts et Consignations la somme de 41.353 francs.....

n° 949

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
8 septembre 1952

Numéro JO
n° 11 du 01/10/1952

Date du numéro
1 octobre 1952

TEXTE INTÉGRAL

Le Directeur du Port est autorisé à retirer de la Caisse des Dépôts et Consignations la somme de quarante et un mille trois cent cinquante-trois francs (41.353 fr.). Cette somme représentant le montant net de huit colis (crèmes et produits de beauté) sera remboursée -par ie Directeur du Port à la State Bank of Ethiopia (Djibouti), suivant connaissance n° 01 de Hambourg. Le Trésorier-Payeur et le Directeur du Port sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'application de la présente décision.